

COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA

Compte rendu de la séance ordinaire

du samedi 21 mars 2015 à 15 h 00

Présents : TOMI Christian, BRAL Michèle, MORI Eric, SANTELLI Dominique - **Absents** : ROQUES Pierre, MORI Joseph Marie, POISMANS Claude - **Représentés** : POISMANS Claude par MORI Eric
Secrétaire(s) de la séance: Michèle BRAL

Ordre du jour :

1. **Rénovation Electrique**
2. **Vente Parcelle G 505 à la Famille LEMAN**
3. **Demande d'Achat de Terrains Communaux en indivis par M. Raffini Nicolas**
4. **Achat Véhicule Piaggio**
5. **Réfection Ruelle Casenove**
6. **Questions Diverses**

Délibérations du conseil :

1. Rénovation Electrique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

- que malgré tous les travaux de rénovations déjà entrepris pour la salle des fêtes communale au hameau Chiesa et l'appartement communal au hameau Annonciade,
- que du fait que la salle des fêtes soit reliée électriquement au compteur de l'église paroissiale,
- que les installations étant vétustes, elles ne peuvent supporter la puissance nécessaire au bon fonctionnement électrique de l'église et de la salle des fêtes,
- que pour pouvoir mettre à disposition du public lesdits bâtiments communaux, ceux-ci, doivent être aux normes électriques en vigueur,

Considérant tous ces points, il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux de remise aux normes et de sécurisation électrique afin de pouvoir utiliser au mieux les installations communales.

Monsieur le Maire a contacté diverses entreprises d'électricité et a soumis au Conseil Municipal les différents devis et propose celui de la **SARL 5 POINTS E** pour un coût de **11 919,99 € HT**, soit **13 111, 99 € TTC**. En outre, il propose le plan de financement suivant :

	Taux	Montants
DETR	40 %	4 768
Département de Haute-Corse	40 %	4 768
Commune	20 %	2 383,99
	TOTAL	11 919,99

A cette fin, il demande donc audit Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire. Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après études des divers devis et du plan de financement, porte aux voix et à l'unanimité, **décide** :

- **de faire** effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement des locaux communaux,
- **de choisir** le devis de l'entreprise précédemment dénommée,
- **d'appliquer** le plan de financement ci-dessus indiqué,
- **d'inscrire** au budget 2015 cette nouvelle opération d'investissement,

- **de mandater** Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 5

POUR : 5 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

2. Vente Parcelle G 505 à la Famille LEMAN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

- que la famille LEMAN vit au lieudit Molino Novo et que leur seul moyen de produire de l'électricité est leur propre groupe électrogène,
- que suite aux intempéries de novembre 2014 et à la crue provoquée par les pluies abondantes de la rivière jouxtant leur propriété, ledit groupe a été entièrement détruit,
- que la famille LEMAN a demandé la possibilité d'acheter la parcelle G 505 située en amont de leur terrain et en contre-haut de la rivière, celle-ci offrant une bonne protection pour l'installation de leur futur groupe électrogène,
- que la commune est propriétaire de cette parcelle et qu'elle n'en a pas l'utilité,
- qu'il semble plus opportun de la vendre à la famille LEMAN,
- qu'il a demandé à Madame VERDI du service des domaines une évaluation de la valeur vénale de cette parcelle afin d'en définir le prix de vente,
- que selon Madame VERDI la valeur vénale de cette parcelle représente la somme de 585 € et que les frais afférents à cette affaire incombent aux acquéreurs,

Considérant tous ces points, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire. Il est nécessaire aussi de désigner un adjoint comme signataire de l'acte administratif de vente.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, porte aux voix et à l'unanimité, **décide** :

- **d'accepter** la vente de la parcelle cadastrée **G 505**,
- **de fixer** le prix de vente à la somme de **585 €**,
- **d'inscrire** au budget 2015 le montant y afférent,
- **de désigner** XXXX, adjoint de la mairie comme signataire de l'acte administratif de vente,
- **de mandater** Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 5

POUR : 5 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

3. Demande d'Achat de Terrains Communaux en indivis par M. Raffini Nicolas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de **Monsieur RAFFINI Nicolas**, employé communal, demeurant à Santo-Pietro-di-Tenda 20246 qui souhaite acquérir partie des parcelles H 388, 393, 1120, pour y construire sa résidence principale.

La partition par le géomètre se fera aux frais du demandeur. Une estimation du prix a été demandée au service des domaines.

Ces parcelles faisant partie des biens indivis avec la commune de Santo-Pietro-di-Tenda, la commission adéquate sera sollicitée. La commune de Santo-Pietro-di-Tenda a déjà délibéré en faveur de cette vente.

Considérant tous ces points, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, porte aux voix et à l'unanimité, **décide** :

- **d'approuver** le principe de la cession de terrain à **Monsieur RAFFINI Nicolas**.

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 5

POUR : 5 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

4. Achat Véhicule Piaggio

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

- qu'étant donné la géographie très pentue du village,
- que de ce fait la pénibilité du travail de l'adjoint technique est accrue,
- qu'il doit fréquemment transporter des objets volumineux et lourds,
- qu'il serait judicieux que la commune fasse l'achat d'un véhicule Piaggio.

A cet effet, Monsieur le maire propose l'achat d'un triporteur Piaggio APE 50 LONG pour un coût , selon le devis du concessionnaire CORSE MECA EVASION, de **4 230 € HT**, soit **5 246 € TTC**.

Monsieur le Maire s'est aussi informé sur le coût de l'entretien qui représenterait tous les deux ans la somme d'environ **360 € TTC**. Il a aussi contacté l'assurance communale MAIF pour une estimation du montant de l'assurance tous risques de ce véhicule. Le coût annuel est de **114,10 € TTC**.

Considérant tous ces points, il apparaît possible pour la commune d'acquérir et de soutenir les frais engendré par cet achat.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

	Taux	Montants
Département de Haute-Corse	80 %	3 384
Commune	20 %	846
	TOTAL	4 230

A cette fin, il demande donc audit Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire. Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, porte aux voix et à l'unanimité, **décide** :

- **d'acheter** ce véhicule chez le concessionnaire ci-dessus désigné,
- **de choisir** le devis de l'entreprise précédemment dénommée,
- **d'appliquer** le plan de financement ci-dessus indiqué,
- **d'inscrire** au budget 2015 cette nouvelle opération d'investissement,
- **de mandater** Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 5

POUR : 5 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

5. Réfection Ruelle Casenove

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

- qu'étant donné la santé précaire suite à un AVC de M. Mari, administré de la commune résidant au lieudit Casenove, celui-ci ne pouvant plus se déplacer seul,
- que la ruelle communale menant à sa maison est très dégradée et composée de marches et d'ornières et qu'elle représente dès lors une dangerosité accrue,
- que de ce fait, il ne pourra accéder à son logement,
- qu'il serait judicieux pour le bien être de tous, que la commune procède à la rénovation de cette ruelle communale.

Monsieur le maire rappelle qu'il a déjà été procédé à la rénovation d'une ruelle dans le haut du village et que cela s'inscrit dans un désir de rénovation et d'embellissement du paysager du village et que dans ce cas précis, cela marquerait une action sociale non des moindres.

De plus il informe l'assemblée que le subventionnement du département se composera de la manière suivante : 5 000 € alloué par lettre attributive du 26 février 2015 et 2 776 € par la désaffectation de la subvention de 2 880 € de l'opération Dallage voûte église. De plus, la subvention allouée étant plus

importante que le montant nécessaire au subventionnement, tout surplus de subvention sera donc abandonné.

A cet effet, Monsieur le Maire propose divers devis dont celui de l'entreprise Jean-Marie PIETRERA pour un coût de 9 720 € HT, soit 10 692 € TTC.

Considérant toutes ces informations, il propose le plan de financement suivant :

	Taux	Montants
Département (opé° 1312 désaffectée)	28,56 %	2 776
Département	51,44 %	5 000
Total Département		7 776
Commune	20 %	1 944
TOTAL		9 720

A cette fin, il demande donc audit Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, porte aux voix et à l'unanimité, **décide** :

- **d'effectuer** ces travaux de rénovation de la ruelle communale,
- **de choisir** le devis de l'entreprise précédemment dénommée,
- **d'appliquer** le plan de financement ci-dessus indiqué,
- **de désaffecter** la subvention de l'opération Dalla voûte église au profit de celle-ci,
- **d'abandonner** tout surplus de subvention,
- **d'inscrire** au budget 2015 cette nouvelle opération d'investissement,
- **de mandater** Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 5

POUR : 3 - CONTRE : 2 - ABSTENTIONS : 0

6. Intempéries et commission Biens Indivis

Monsieur le Maire rappelle que les communes de San Gavino di Tenda et Santo Pietro di Tenda ont en commun un certain nombre de terrains que gère une commission, dite "Commission des Biens Indivis".

Elle est composée de deux membres du Conseil Municipal de San Gavino di Tenda et de trois membres du Conseil Municipal de Santo Pietro di Tenda.

Les dernières intempéries ont engendré de gros dégâts sur des parcelles indivises.

Il demande au Conseil Municipal de confirmer que la commission devra gérer les problèmes liés aux intempéries sur les biens concernés.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et discussion, porte aux voix et à l'unanimité, **décide** :

- **d'autoriser** la commission des biens indivis à gérer ce dossier.

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 5

POUR : 5 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Cette séance a été close à 18 heures et a comporté SIX (6) délibérations numérotées 1 à 6.


Le Maire
TOM Christian
